

Tombola du F.S.E. du collège OLIBO

Règlement 2023-24

F.S.E Olibo



Foyer Socio Éducatif du
collège Alice et Jean Olibo de
Saint-Cyprien

Pour permettre de financer les projets de voyages (cette année à Rome, aux Angles et en Espagne) et clubs des élèves du collège, le F.S.E. organise une grande tombola.

Organisateur :

Le F.S.E. du collège par l'intermédiaire des membres de son bureau élu.
Une demande d'organisation a été déposée auprès de la mairie de Saint-Cyprien.
Le tirage au sort aura lieu le 2 février 2024.

Sponsors :

Toute personne ou entreprise ayant fait don de lot sera nommé lors du tirage au sort et listé sur le blog du F.S.E.

Adresse de l'article : [Les partenaires de la Tombola - F.S.E. - COLLEGE ALICE ET JEAN OLIBO \(mon-ent-occitanie.fr\)](https://alice-et-jean-olibo.mon-ent-occitanie.fr)

Lots :(*)

Pour la tombola, les lots sont fournis par des achats du F.S.E. ainsi que des dons de nombreuses entreprises et particuliers.

La **liste des lots** sera consultable sur le blog du F.S.E. à l'adresse suivante :

<https://alice-et-jean-olibo.mon-ent-occitanie.fr/f-s-e-/lots-de-la-tombola-2024-1713.htm>

Pour les meilleurs vendeurs :

- Des bons d'achat valables dans de nombreuses boutiques.

Vendeurs :

Toute personne de la communauté éducative du collège Olibo de St Cyprien peut participer à la vente des tickets. Cependant, seuls les élèves pourront participer au concours des meilleurs vendeurs.

Les meilleurs vendeurs seront désignés la semaine suivant le tirage, le temps de compter correctement les tickets vendus par chacun.

Tickets :

Montant : **2 € par ticket.**

Les tickets comportent une souche et un ticket détachable.

- La **souche** comporte le numéro du ticket, le nom, l'adresse et le téléphone de l'acheteur ainsi que le nom du vendeur.
- La **partie détachable** comporte le nom de l'organisateur, la liste des premiers lots et le numéro du ticket.

3000 tickets sont émis.

Vente des tickets :

La vente des tickets est confiée aux élèves engagés dans les projets de voyages, sorties, clubs de l'établissement ainsi qu'aux volontaires. En effet, le F.S.E. participe à la baisse des frais engagés par les familles en versant une somme d'argent conséquente, prise en compte dans le financement voté au conseil d'administration du collège.

Les carnets de tickets sont remis aux enseignants coordonnateurs des voyages et projets, à Natacha de la vie scolaire, ou à M. COGEZ. Ils tiendront chacun un livret de suivi indiquant le nom et la classe des élèves et les numéros de liasses distribuées.

L'élève signera un registre lorsqu'il prendra en charge un carnet de tickets et devra retourner au plus vite le résultat de ses ventes :

- les **souches** des tickets vendus, qui seront déposées dans l'urne du tirage
- La **somme** correspondant à ses ventes, si possible sous forme de billets, soit 20 € si tout est vendu.
- Les tickets **non vendus** doivent être rendus.
- Les tickets **perdus** doivent être remboursés.

Il est possible de demander de vendre plusieurs carnets. Pour faciliter les décomptes du concours de meilleur vendeur, il vaudra mieux toujours s'adresser au même adulte.

Concours de meilleur vendeur :

Un classement sera réalisé à partir du nombre de tickets vendus par les élèves participants. Les 3 premiers seront récompensés. En cas d'égalité, c'est l'âge qui déterminera le gagnant, le plus vieux sera le gagnant.

Tirage au sort :

Les souches de tickets seront séparées et versées dans une urne fermée à clé au fur et à mesure des ventes.

Le tirage au sort se déroulera le **2 février 2024** au collège OLIBO de St Cyprien (66)

Les lots seront tirés sans ordre particulier, sauf le gros lot qui sera tiré à la fin du tirage.

Deux élèves, membres du F.S.E. seront désignés pour effectuer le tirage et deux adultes procéderont à la saisie.

La main innocente d'un élève aux yeux bandés tirera les souches une par une pour les remettre à un lecteur qui annoncera le numéro de ticket du gagnant. Un secrétaire indiquera le lot gagné et un autre secrétaire saisira les résultats au fur et à mesure du tirage. Une personne vérifiera la saisie à ses côtés.

Le tirage sera filmé et son enregistrement sera consultable sur le site du collège pendant 1 semaine.

La liste des gagnants sera diffusée sur le Blog de la tombola : <https://alice-et-jean-olibo.mon-ent-occitanie.fr/f-s-e/-resultats-de-la-tombola-2024-1714.htm>

Remise des lots

Les lots seront remis en mains propres aux gagnants, notamment pour les lots comportant des bouteilles d'alcool, ou sous procuration à leur représentant.

Nous appellerons les gagnants qui ne se manifestent pas si leur numéro est sur la souche du ticket. Les lots non réclamés dans un délai de 15 jours ouvrés après le tirage, soit le vendredi 1^{er} mars 2024, seront remis en récompense aux élèves méritants lors de la cérémonie de fin d'année, dans la mesure où ils sont adaptés à leur âge.

Rédigé le 18/10/2023, modifié le 10/01/2024

La tombola est autorisée par l'arrêté municipal n°24-fest-001 de la mairie de St-Cyprien

(*) La loi impose que les dépenses (lots compris) de l'organisateur soient inférieures à 15 % du montant des ventes prévues de tickets.